

Annexe 2

Liste des dépenses autorisées par la régie mixte PSMV

Article	Libellé	Observations non exhaustives
6068	Achat de denrées alimentaires	Destinés à favoriser les achats de produits locaux principalement, lors de l'organisation de différentes réunions et manifestations
6063	Achat de fournitures autres	Petit matériel, pièces de rechanges et matériel de bureau et informatique.
6064	Achat de fournitures administratives	En commerce ou en ligne.
6066	Achat de carburant	D'urgence, uniquement dans le cadre de déplacement avec une voiture de service, un ordre de mission et s'il n'y a pas de station TOTAL à proximité ou que celle-ci n'a pas plus de carburant (grève)
618	Achat de documentations générales, techniques	Tels que, Abonnements, ouvrages et revues techniques (presse locale, presse papier ou en ligne, magazine ou livre à disposition du public ou du personnel dans l'un des lieux de travail géré par l'EPIC Tourisme PSMV
618	Achat de biens et de services	Effectués sur internet en livraison immédiate ou différée, tels que l'acquisition de logiciel et outil professionnel en "en ligne"
618	Frais de fonctionnement liés au service de l'administration générale	Tels que les actes et souscriptions administratives (Chambersign, infogreffe, Kbis ...) nécessaires pour la continuité de fonctionnement de l'EPIC Tourisme PSMV.
6231	Publications, promotion, communication en achat en ligne	Réseaux sociaux et encarts publicitaires (print, panneau, bannière, en ligne...)
6231	Publicité	Annonce légale
6238	Achat de nuitées ou réservations d'hébergement avec ordre de mission	Liés à un déplacement avec ordre de mission sur plusieurs jours et/ou à une distance de plus de 200 km ou circonstances exceptionnelles liés aux horaires, grèves, ... soumises à l'accord de l'ordonnateur.
6238	Frais d'accueil	Frais liés à l'accueil de journaliste, tour-opérateurs, blogueurs et tous autres prescripteurs (frais de repas et de déplacement sur le territoire régional)
6247	Achat de titre de transport lié à un déplacement avec ordre de mission	Formation, participation de l'Office de tourisme à un salon et tout autre déplacement professionnel en transport en commun, au tarif le moins cher au moment de l'achat, soumis à l'accord de l'ordonnateur.

AR Prefecture

084-838970309-20231218-23_20-AU

Reçu le 20/12/2023

Comité Directeur du 18 décembre 2023 / Avenant de modification n° 5 de la délibération n°18-12 – Création de la régie de recettes « Produits du Tourisme » - Annexe 2

6257	Frais de réception	Liés aux actions d'animation des filières et de coordination des acteurs du tourisme ou à l'organisation d'événements.
6261	Frais d'affranchissement	Envoi de colis
658	Remboursement d'achat en caisse	Remboursements autorisés dans les conditions générales de vente (annexe 1- article 6)
658	Remboursement d'achat en caisse	Remboursements autorisés dans les conditions générales de vente (annexe 1- article 6)
658	Remboursement d'achat en ligne	Remboursements autorisés dans les conditions générales de vente (annexe 1- article 6)
61521	Exécution de menus travaux, réparations des locaux	D'urgence
61551	Achat et réparation d'accessoire de sécurité pour les véhicules de services de L'EPIC Tourisme PSMV	Hors entretien du véhicule